



DRTO(2018)1

03/05/18

Note conceptuelle

**5^e RÉUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE AVEC
LA SOCIÉTÉ CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE
*Strasbourg, 20-21 juin 2018***

Thème : LA PARTICIPATION POLITIQUE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

Présence, autonomie et influence dans la vie politique et publique

PRÉFACE

La démocratie en tant que système de gouvernement offre à tous les citoyens des chances égales d'expression et de participation politiques. La qualité de la démocratie se mesure à l'aune de plusieurs critères : des élections libres, ouvertes et démocratiques, le degré de liberté civile et politique dont jouissent les citoyens, la souveraineté/le contrôle qu'ils peuvent exercer sur les politiques et les personnes qui les élaborent, des droits et pouvoirs égaux dans le domaine politique, et des normes de bonne gouvernance, comme la transparence, la légalité et l'État de droit. L'engagement envers ces critères, qui détermine la qualité de la démocratie, s'exprime au travers de la **participation politique**.

Le terme « **participation** » renvoie à la possibilité de participer à la prise de décision et à d'autres activités dans la sphère sociale, tandis que la **participation politique** fait référence aux activités légales des particuliers qui visent directement à influencer sur le processus de sélection des acteurs politiques et/ou les mesures qu'ils prennent¹. Dans ces deux définitions, on retrouve trois dimensions de la notion de participation : ***présence, autonomie, influence***. Partant, donner les moyens de la participation politique renforce la démocratie!

La participation politique est rendue possible par la liberté d'expression ; la capacité à prendre part à la conduite des affaires publiques ; et la possibilité de se porter candidat à des élections, de faire campagne, d'être élu et d'exercer des fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement. La participation politique renforce la légitimité démocratique

¹ N. H. Nie and S. Verba, « Political Participation », in F. I. Greenstein and Nelson W. Polsby (éd.), *Handbook of Political Science*, vol. 4 (Wesley Publishing Company, 1975) p. 1.

également indirectement en contribuant à la représentation « descriptive » et « substantive » au sein des institutions décisionnaires.

Droit à la participation politique

Le droit à la participation politique revêt la même importance que n'importe quel autre droit. **Tous les citoyens** ont le droit d'élire et d'être élu, et de participer aux processus électoraux à la fois de façon individuelle, notamment au niveau local, et en se joignant aux organisations de la société civile, dans l'objectif d'exprimer leurs points de vue et d'être entendus. L'active participation politique des citoyens est profitable aux individus comme aux groupes. La *Convention européenne des droits de l'homme* est un traité international en vertu duquel les États membres du Conseil de l'Europe reconnaissent à toute personne relevant de leur juridiction des droits civils et politiques fondamentaux, indépendamment, par exemple, de leur sexe, de leur race, de leur nationalité ou encore de leur origine ethnique. La Convention interdit expressément toute forme de discrimination et garantit le droit de vote et le droit de se porter candidat, entre autres libertés fondamentales.

Groupes marginalisés et participation politique

Toutefois, certaines personnes sont susceptibles d'être moins actives que d'autres sur le plan politique. Il s'agit de ces personnes qui, souvent, sont défavorisées en termes d'accès, qui font l'objet de **discrimination** et ne jouissent pas des ressources qui leur permettraient de mettre en place des formes informelles de participation publique. Pour que ces personnes puissent exercer leurs droits, et ce faisant fonctionner de façon plus efficace dans la société, il faut donc mettre en œuvre à leur intention plus d'actions d'incitation et d'initiation. En outre, indépendamment de leur statut socio-économique, les **jeunes** et les **femmes** sont moins susceptibles de participer aux affaires politiques.

PRÉSENTATION DU THÈME DE LA 5^e RÉUNION DU DIALOGUE

La participation politique des Roms et des Gens du voyage

Même si, ces dernières années, **les Roms et les Gens du voyage** ont significativement renforcé leur participation à la vie politique et publique, ils continuent de rencontrer des difficultés majeures pour **accéder à une présence politique et à une représentation pérenne et pour exercer une influence.**

Les faits n'ont cessé de montrer que **les Roms et les Gens du voyage**, en particulier les jeunes et les femmes, se heurtent à un ensemble de préjugés et de barrières sociales qui nuisent gravement à leur capacité de participation effective à la vie publique. Ce faisant, **les Roms et les Gens du voyage sont largement exclus des formes de participation publique et politique et des processus décisionnels au niveau local et national.** En fin de compte, ce manque de visibilité sape le potentiel de participation politique des Roms et des Gens du voyage.

La participation politique des Roms et du Gens du voyage passe par leur participation effective, qui seule est susceptible de mettre un terme à la marginalisation et à la discrimination dont ils font l'objet depuis longtemps. Le droit individuel à participer n'est pas suffisant. Les mécanismes ciblés pour la participation des minorités n'ont pas donné les résultats attendus ; les Roms et les Gens du voyage continuent d'être victimes de marginalisation.

Prenant en considération :

- (i) **la Recommandation CM/Rec(2003)3² du Comité des Ministres** sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;
- (ii) **la Recommandation CM/Rec(2008)5 du Comité des Ministres** sur les politiques concernant les Roms et/ou les Gens du voyage en Europe³, visant à garantir l'égalité et l'intégration des Roms et/ou des Gens du voyage dans la vie sociale, économique et politique, et à promouvoir l'autonomisation et le renforcement des capacités de ces communautés ;
- (iii) **la « Déclaration de Strasbourg sur les Roms » CM(2010)133⁴**, dans laquelle les États membres ont convenu de promouvoir la participation effective des Roms dans la vie sociale, politique et civique, y compris la participation active de représentants des Roms dans les mécanismes de prise de décisions les concernant, et la coopération avec des autorités indépendantes telles que l'Ombudsman dans le domaine de la protection des droits de l'homme, et d'assurer une coopération étroite avec les communautés des Roms à tous les niveaux, paneuropéen, national, régional et local, dans la mise en œuvre de ces engagements ;
- (iv) **le Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019)⁵**, et son axe prioritaire consistant à favoriser la participation des Roms et des Gens du voyage à la prise de décision au niveau local ;
- (v) **la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023)⁶** ;
- (vi) les recommandations de la **6^e Conférence internationale des femmes issues des communautés roms, « Les femmes et la représentation politique : le cas des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage »⁷**, organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg les 6 et 7 novembre 2017 ;
- (vii) les rapports de **l'Organisation pour la sécurité et la coopération in Europe (OSCE) reports^{8 9 10}**, qui soulignent l'importance du rôle de la société civile d'une part pour améliorer l'inclusion des Roms, notamment des femmes et des jeunes Roms, dans les processus d'élaboration des politiques et, d'autre part, pour renforcer les capacités des chefs de file Roms et leur active participation politique et sociale ;

² Texte intégral disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805e0828

³ Texte intégral de la Recommandation CM/Rec(2008)5 du Comité des Ministres sur les politiques concernant les Roms et/ou les Gens du voyage en Europe disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d3e06

⁴ Texte intégral disponible sur : https://www.coe.int/t/dc/files/source/2010_cm_roma_final_fr.doc

⁵ Texte intégral disponible sur : <https://rm.coe.int/1680684b5f>

⁶ Texte intégral disponible sur : <https://rm.coe.int/strategie-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-2018-2023/168079125c>

⁷ Texte intégral disponible sur : <http://rm.coe.int/recommendations-from-the-6th-international-roma-women-conference/16807c0e28> (en anglais)

⁸ <https://www.osce.org/odihr/219511?download=true> (en anglais)

⁹ <https://www.osce.org/odihr/188166> (en anglais)

¹⁰ <https://www.osce.org/odihr/342211?download=true> (en anglais)

la 5^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et Gens du voyage sera axée sur le thème de la **participation politique** et visera les objectifs suivants :

- prioriser et rendre visibles les **droits** des Roms et des Gens du voyage à une active participation publique et politique ;
- mettre en exergue la question de la participation politique en tant que dimension essentielle des efforts visant à éradiquer la marginalisation des Roms et des Gens du voyage, leur isolement et la discrimination dont ils font l'objet ;
- renforcer la capacité des ONG de Roms et de Gens du voyage à identifier des stratégies et des bonnes pratiques susceptibles de renforcer la **participation** de ces communautés dans la sphère publique et politique ;
- identifier les efforts appropriés à déployer sur le long terme et les outils de participation politique susceptibles de promouvoir la **représentation** effective des Roms et des Gens du voyage dans les instances de décision et d'élaboration des politiques au niveau national ;
- identifier les politiques permettant d'**autonomiser** les Roms et les Gens du voyage et d'améliorer leurs capacités de participation politique, en particulier celles des jeunes et des femmes ;
- identifier les mécanismes institutionnels relatifs à la question de la participation des Roms et des Gens du voyage dans les sphères sociale, économique et politique, qui encouragent leur active citoyenneté.

RÉSULTATS ATTENDUS DU DIALOGUE

L'intégration des Roms et des Gens du voyage est une responsabilité partagée et tous les acteurs (États membres, institutions européennes, organisations internationales et société civile) ont un rôle crucial à jouer dans ce domaine. Tout en reconnaissant la **responsabilité spéciale des États membres, le Conseil de l'Europe** a inscrit parmi ses objectifs le dialogue et la concertation entre le Conseil de l'Europe et les organisations de Roms et de Gens du voyage de la société civile – notamment celles qui travaillent au niveau de la population – sur les politiques et les pratiques pertinentes pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage, telles qu'elles ont été mises en évidence dans le Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019).

La société civile possède le réseau et les connaissances nécessaires sur la situation des Roms et des Gens du voyage sur le terrain et peut aider les États membres et le Conseil de l'Europe à tenir leurs engagements. Le rôle de la société civile des Roms et des Gens du voyage est d'apporter un soutien et de servir de passerelle entre les communautés des Roms et des Gens du voyage, d'une part, et les instances de prise de décision et d'élaboration de politiques, d'autre part. Parties prenantes complémentaires, les organisations de la société civile peuvent aider à guider l'action du Conseil de l'Europe grâce à un dialogue constructif et mutuel.

La 5^e réunion du Dialogue servira de plate-forme de consultation pour la cartographie des domaines prioritaires, des cibles clés et des stratégies susceptibles de promouvoir le développement et le renforcement de la participation politique des Roms et des Gens du voyage, qui seront intégrés dans l'agenda post-2019 du Conseil de l'Europe.

Cette réunion servira aussi de forum de concertation pour les organisations de la société civile des Roms et d'autres acteurs, qui auront ainsi la possibilité d'élargir leurs connaissances, d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques, de planifier des activités de coopération et d'identifier les possibilités de promouvoir la participation publique des Roms et des Gens du voyage.

PARTICIPATION

Prenant en considération :

- **le Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019)**, qui vise à donner aux plus vulnérables des Roms et Gens du voyage les moyens d'agir en renforçant leur protection contre toutes les formes de discrimination, et ;
- **le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les jeunes Roms**, qui soutient le développement de compétences de leadership et de sensibilisation parmi les responsables de jeunesse roms ;

des experts Roms et Gens du voyage d'organisations locales de la société civile et des représentants d'organisations de femmes et de Roms et Gens du voyage, avec des compétences en matière de participation politique, sont invités à participer à cette réunion.

APPEL À PARTICIPATION

L'appel est ouvert à la participation de 20 représentants de la société civile des Roms et des Gens du voyage et aux autres organisations nationales ou internationales de premier plan possédant une expertise dans le domaine de la participation politique des Roms et des Gens du voyage.

Les candidats intéressés doivent remplir le formulaire en ligne **avant le 27 mai 2018**, à 18h00 (heure d'Europe centrale).

Le formulaire de candidature en ligne est disponible [ici](#).

La sélection des participants se fera sur la base de leurs compétences, tout en veillant à assurer un équilibre entre les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage, tant au niveau national qu'international, et d'autres parties prenantes clés ayant une expertise sur le sujet, ainsi qu'une répartition équilibrée du point de vue du sexe, de l'âge et de la représentation géographique.

Les candidats devront indiquer clairement dans leur lettre de motivation leur domaine de compétence et d'expertise, en précisant de quelle manière leur expertise pourrait faciliter l'adoption de conclusions pertinentes sur le thème de la réunion.

Les candidats devront :

- être en mesure d'utiliser les résultats de la réunion dans leur propre travail ;
- résider dans l'un des États membres du Conseil de l'Europe ;

- travailler activement sur les questions liées à la participation des Roms ou des Gens du voyage, et plus particulièrement des jeunes et/ou des femmes ;
- être disponibles pour assister à la réunion pendant toute sa durée ;
- être en mesure de s'exprimer couramment dans au moins l'une des langues de travail de la réunion (anglais, français, romani).

Les participants qui seront sélectionnés en seront tenus informés d'ici au 1^{er} juin 2018.

DATES ET LIEU

La réunion se tiendra au Conseil de l'Europe à Strasbourg (France), au Palais de l'Europe, salle 3, le 20 juin 2018 de 9h30 à 18h00, et le 21 juin 2018 de 9h30 à 13h30.

Les frais de déplacement et de séjour ainsi que les frais de visa, si nécessaire, en relation avec la participation à cette 5^e réunion du Dialogue seront remboursés conformément au règlement en la matière du Conseil de l'Europe.